

ANNEXE B

EXTRAITS DE L'EXPOSÉ FAIT PAR M. HUME WRONG
 AU COURS DE LA DISCUSSION DU RAPPORT DU
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR INTERIM
 LE 10 AVRIL 1946

A lire le rapport du Secrétaire Général, on est frappé de la diversité et de l'ampleur du travail accompli par les organismes de la Société au cours de la guerre, tant à Genève qu'à l'étranger. Au début de son rapport, M. Lester a relaté avec clarté et éloquence la tragédie de la rupture du Pacte. Une catastrophe s'abattit sur le monde; la Société n'en resta pas moins debout et elle parvint à exercer une variété étonnante d'œuvres utiles.

Le Canada a été l'un des rares Etats Membres de la Société des Nations qui, par le versement dès l'échéance du plein montant de leurs contributions, ont manifesté leur ferme conviction que la Société devait survivre pendant la guerre. Sans eux, la Société serait morte d'inanition; elle aurait disparu avant même que l'on eût pris des dispositions en vue de créer une nouvelle organisation internationale à qui transmettre le flambeau allumé à Genève. La décision des Gouvernements qui ont prêté fidèlement leur appui à la Société pendant la guerre en dépit des exigences du moment a été amplement justifiée par la suite des événements.

Si précieux qu'ils aient été, ce n'est pas néanmoins les travaux techniques que le Secrétariat pouvait accomplir durant la guerre qui ont en fait motivé le maintien de la Société. Si on avait laissé la Société s'éteindre par négligence, il eut été beaucoup plus difficile, tant du point de vue matériel que du point de vue moral, de fonder les Nations Unies. Si l'Organisation des Nations Unies n'est pas l'héritière légale de la Société, elle en est le successeur moral. Les Etats Membres de la Société qui ont pris part à la fondation des Nations Unies n'ont pas seulement mis à profit le riche héritage d'expérience de Genève, ils ont compris qu'ils avaient une dette de reconnaissance à acquitter, une cause à sauver.

L'heure n'est pas aux lamentations ni aux excuses. Ce n'est pas le moment de s'apitoyer sur les erreurs passées ni d'exprimer l'espoir que les nations du monde auront profité de leur expérience. C'est le moment de faire un examen de conscience. L'Organisation des Nations Unies doit résoudre aujourd'hui exactement le même problème souverain que la Société des Nations il y a vingt-cinq ans: les pays, et les Gouvernements qui les représentent, sont-ils prêts à accepter, comme verdict de leurs actions, "l'honnête opinion de l'humanité" telle qu'exprimée par une organisation internationale générale?